

DECISION DU MAIRE

OBJET : Marché n°2022S26 Mission de conseil pour la régularisation de TVA par le biais du FCTVA. Signature.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2123-31 R. 2123-1 1°,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

➤ **Considérant** la possibilité de récupérer le reversement de TVA au titre du FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée),

Considérant la proposition d'accompagnement du Cabinet GROUPE OXIA FINANCE,

DECIDE

- **De Signer** avec le Cabinet GROUPE OXIA FINANCE sise, 1 esplanade Compans Caffarelli à TOULOUSE (31000), le marché relatif à la mission de conseil pour la régularisation de TVA par le biais du FCTVA,
- **Dit** que les prestations seront réglées par application des montants indiqués au sein de la convention soit une rémunération qui sera calculée sur la base de 30% HT des recettes supplémentaires générées par l'étude, plafonnées à 39 999,00 € HT soit 47 998,80 € TTC.
- **Dit** que le marché est conclu pour une période de 4 mois,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil Municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le *21-11-2022*

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **24 NOV. 2022**

Mis en ligne, le : **28 NOV. 2022**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception



Acte reçu par: Sous-préfecture de Sarcelles

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2022-11-24(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Gonesse

N° de SIREN: 219502770

Numéro Acte de la collectivité locale: 2022DECISION404

Objet acte: Marché n°2022S26 - Mission de conseil pour la régularisation de TVA par le biais du FCTVA.
Signature.

Nature de l'acte: Actes individuels

Matière: 1.1-Marchés publics

Identifiant Acte: 095-219502770-20221121-2022DECISION404-AI

Rapport d'erreur(s):